



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des libertés publique
et des collectivités territoriales

Tarbes, le 21 février 2017

Bureau des nationalités

La Préfète des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : La réforme de l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI)

PJ : Affiches relatives à la réforme des CNI

Dans le cadre de la réforme induite par le Plan « Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG), je vous rappelle les modalités relatives à la nouvelle instruction des demandes de CNI.

La date de la fin de votre compétence, dans la mesure où votre commune n'est pas équipée d'un dispositif de recueil (DR) de ces demandes est le **7 mars 2017**.

Ainsi, à compter du 7 mars prochain, vous ne pourrez plus prendre en compte de nouvelle demande de carte nationale d'identité, par contre, toutes les demandes reçues jusqu'au 6 mars inclus devront être envoyées à la préfecture, comme cela se fait jusqu'à présent, qui en terminera l'instruction.

Vous pourrez continuer, si vous le souhaitez, à aider les usagers dans leurs démarches et ainsi maintenir un lien de proximité en favorisant l'utilisation de la pré-demande en ligne de CNI ou de passeport.

En effet une pré-demande de CNI en ligne est réalisable à compter du 7 mars 2017 grâce à un ordinateur connecté sur le réseau internet à l'adresse suivante : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Mes services vous préparent un tutoriel qui vous sera envoyé par mail et qui vous permettra d'en faire usage simplement auprès de vos administrés.

Dans tous les cas, il conviendra d'orienter les usagers qui se présentent devant vous vers l'une des 14 communes du département équipées de DR : Argelès-Gazost, Arreau, Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Castelnau-Magnoac, Lannemezan, Lourdes, Luz-Saint-Sauveur, Maubourguet, Séméac, Tarbes, Tournay, Trie-sur-Baïse, Vic en Bigorre.

Ces dernières seront les seules habilitées à prendre une demande de CNI sur leur DR, que vous pouvez faciliter avec la pré-demande en ligne.

A l'instar de ce qui se pratique pour les passeports, un usager possède le choix de se rendre dans l'une des 14 communes librement, sans obligation liée au territoire.

Je vous prie de trouver ci-joint les documents informatifs à l'attention de vos administrés qui pourront vous permettre de répondre aux questionnements éventuels et qui explicitent cette nouvelle procédure.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Pour la préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Marc ZARROUATI

#CNI

Dès le 7 mars 2017
Dans les Hautes-Pyrénées

la carte d'identité à portée de clic !



Je peux effectuer
ma pré-demande en ligne sur

www.ants.gouv.fr



et je note le numéro
de pré-demande attribué



Je me présente au guichet
de la mairie choisie pour
y déposer mon dossier



Je rassemble l'ensemble
des pièces justificatives
demandées



Je me rends dans
l'une des 14 mairies* équipées
d'un dispositif de prise d'empreinte



Je reçois un SMS lorsque ma carte
d'identité est disponible, et je vais
la retirer auprès de la mairie de dépôt

* liste des mairies sur www.hautes-pyrenees.gouv.fr

CARTE D'IDENTITÉ 
MES DÉMARCHES
à portée de clic !



#CNI

Dès le 7 mars 2017
Dans les Hautes-Pyrénées

la carte d'identité à portée de clic !



Je peux faire
ma pré-demande en ligne

www.ants.gouv.fr



Je m'adresse à l'une des
14 mairies* à ma disposition



Je gagne du temps



Mon titre est plus sûr

CARTE D'IDENTITÉ
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Aureilhan 05.62.38.91.50 www.ville-aureilhan.fr	Argelès-Gazost 05.62.97.22.66
Arreau 05.62.40.75.60	Castelnau-Magnoac 05.62.39.80.62
Bagnères de Bigorre 05.62.95.08.05 www.ville-bagneresdebigorre.fr	Lannemezan 05.62.40.72.72 www.lannemezan.com
Lourdes 05.62.94.65.65 www.lourdes.fr	Luz Saint Sauveur 05.62.92.80.40 www.luz.org
Maubourguet 05.62.96.30.09 www.maubourguet.fr	Séméac 05.62.38.91.00 www.semeac.fr
Tarbes 05.62.44.38.38 www.tarbes.fr	Tournay 05.62.35.70.26 www.ville-tournay.fr
Trie Sur Baïse 05.62.35.50.21	Vic en Bigorre 05.62.31.68.68 www.mairie-vic-bigorre.fr

* liste des mairies sur www.hautes-pyrenees.gouv.fr